



GOUVERNANCE

Un jumelage entre la Vienne et la Moselle

80 ans après, l'Histoire et la mémoire rapproche les hommes.

Publié le 15 octobre 2019

À la suite des commémorations du 80e anniversaire de l'évacuation des réfugiés de la Moselle évacués dans la Vienne, les Présidents des Départements de la Vienne et de la Moselle, **Bruno Belin** et **Patrick Weiten**, ont souhaité unir leur collectivité respective par **une convention de jumelage**.

Les Assemblées Départementales de la Vienne et de la Moselle ont validé en « duplex » le lundi 14 octobre la convention qui va les unir pour une coopération inédite en France.

4 grandes thématiques ont été retenues dans un 1er temps de travail collectif :


- Promouvoir les échanges scolaires entre les collégiens des 2 départements en s'attachant à renforcer les liens historiques,
- Echanger sur les pratiques innovantes menées par les 2 Départements dans leurs différents domaines de compétences, en particulier la solidarité et l'éducation,
- Développer les échanges touristiques en explorant les pistes et actions qui pourraient être mises en avant, notamment des participations réciproques à des salons touristiques,
- Mettre en place chaque année une manifestation commémorative fin août, début septembre pour participer au devoir de mémoire et accompagner les communes jumelées de la Moselle et de la Vienne.

Cette convention de jumelage sera également **le socle du devoir de mémoire** entre les habitants de la Vienne et de la Moselle. « Il est de notre devoir, à l'issue de ces 3 jours de commémoration, d'organiser la transmission de notre histoire commune aux générations futures, de prolonger cette reconnaissance réciproque entre nos peuples née il y a 80 ans », concluent Patrick Weiten et Bruno Belin.



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

 05 49 55 66 00